

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD  
L'AN DEUX MILLE SEIZE**

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION**

Effectué le **7 décembre 2016** dont l'objet est de corriger les numéros de lots inscrits à la résolution 9029-16 «Certificat de conformité – Ville de Saint-Jérôme – Résolution PPCMOI – 2016-00199».

**NATURE DE LA CORRECTION**

Modifier les numéros de lots apparaissant à ladite résolution déposée à la séance ordinaire du 19 octobre 2016 afin que ces derniers soient remplacés par les numéros de lots **2 351 200 et 2 352 591**, plutôt que 5 749 088 et 5 749 089.

**MODIFICATIONS**

Il apparaît clairement à la face même des documents qu'une erreur est survenue lors de la transcription des numéros de lots.

**EN CONSÉQUENCE**, M. Pierre Godin, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Rivière-du-Nord, modifie les numéros de lots afin qu'ils se lisent comme suit :

«(...) sis sur les lots 2 351 200 et 2 352 591 du cadastre du Québec (...)»

Le présent procès-verbal de correction entre en vigueur à compter de sa signature.

Et j'ai signé à Saint-Jérôme, ce septième jour de décembre deux mille seize.

---

Pierre Godin  
Directeur général et secrétaire-trésorier